

son tirage est beaucoup plus fort. Ces deux revues ont des fins différentes.

(Le crédit est adopté.)

268. Association canadienne d'hygiène publique, \$5,000.

M. Knight: Je ne puis trouver de poste qui me permette de soulever la question dont je vais parler. Cependant, le ministre des Finances m'a fait penser à la soulever maintenant quand il a dit qu'il écoutait. Je veux parler de certains produits pharmaceutiques, en particulier l'insuline et autres produits semblables, qui sont une source de dépense constante pour certaines gens.

Je songe ici à la possibilité de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, le coût de ces médicaments. Ma vue est agréablement empêchée de saisir le regard du ministre; car, si cela m'était possible, j'aimerais lui demander quels médicaments son ministère recommande au ministre des Finances à titre de médicaments dont il peut accepter que les contribuables déduisent le coût de leur revenu aux fins de l'impôt.

L'hon. M. Martin: Je regrette de n'avoir pas ici la liste qui est très longue. Le ministre des Finances et moi-même nous tenons en relations constantes. Nous nous accordons à ce sujet aussi bien qu'à propos du reste, ce qui veut dire que nous nous accordons très bien.

M. Knight: Il n'y a assurément pas seulement l'insuline.

L'hon. M. Martin: Non, la cortisone, le vaccin Salk, l'ACTH, l'extrait de foie de vitamine B-12, de même que l'insuline.

M. Knight: Si je pose cette question, c'est que j'ai eu connaissance du cas d'une jeune dame de ma circonscription qui me dit qu'elle dépense quelque \$32 par mois pour des remèdes absolument nécessaires. Elle n'a pas un gros revenu. A un moment donné, j'ai soumis la question au ministre des Finances. Il a sans doute oublié l'affaire; mais je lui ai écrit à ce propos. Toutefois, je n'ai pas eu grand succès dans ce cas-là. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait peut-être recommander à son collègue d'ajouter un ou deux médicaments à la liste.

M. Trainor: De quelles données s'inspire la liste?

L'hon. M. Martin: Du caractère essentiel du médicament, du coût et du fait que les institutions comme les laboratoires Connaught fabriquent le produit en cause ou non.

(Le crédit est adopté.)

Allocations familiales et Sécurité de la vieillesse—

280. Administration, \$2,743,441.

M. Hansell: Monsieur le président, je crois que nous avons fait quelques progrès durant la dernière minute. Nous arrivons maintenant au crédit 280 relatif à l'administration des allocations familiales et des versements au titre de la sécurité de la vieillesse, qui sont établis par la loi. Je tiens à soulever un point que le ministre doit bien connaître à mon avis, parce que je l'en ai déjà saisi deux fois. Je pense à la possibilité, qui est, je l'espère, une probabilité, de verser la pension de sécurité de la vieillesse aux vieux pensionnés qui se voient obligés de résider ailleurs qu'au Canada, pour une raison ou une autre, à mon avis tout à fait légitime et dont on devrait tenir compte. On a d'abord appelé mon attention sur la question il y a un ou deux ans, et j'en avais saisi le ministre par écrit. Il m'a répondu très courtoisement en expliquant que le titulaire d'une pension de vieillesse pouvait quitter le pays trois mois par an sans perdre son droit à la pension. Il est évident que s'il était hors du pays durant les trois derniers mois d'une année et les trois premiers mois de la suivante, il aura pu s'absenter pendant six mois sans perdre sa pension. C'est très bien, mais cela n'a rien à voir au cas auquel je songeais.

Au début de la présente session, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* demandant si le gouvernement se proposait d'effectuer quelque changement dans ce sens. Tout ce que j'ai reçu en réponse c'est la citation de la loi actuelle qui régit ce cas, ce qui n'était pas du tout ce que je voulais. Je reconnais les dispositions de la loi, mais je voulais savoir si l'on pouvait espérer que les règlements seraient modifiés. Je vais citer deux exemples de cas qui, à mon avis, sont dignes de mention.

Le premier qu'on a porté à mon attention est celui d'un homme âgé qui presque toute sa vie avait habité au Canada, dont le domaine familial était situé en Alberta et qui avait connu la misère. Peut-être est-ce à cause de la pauvreté de sa terre? Je n'en connais pas tous les motifs. Toujours est-il que, durant les années de crise, il a hypothéqué sa terre, puis ne pouvant rembourser son emprunt, il a perdu sa ferme. Après avoir trimé, il n'a pu réussir à garder sa ferme, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté et sans qu'il y eût de sa faute. En fin de compte il a fini par trouver un peu de travail ici ou là. Parfois il allait vivre chez ses enfants. Puis le moment venu, il demanda et obtint la pension de vieillesse.

Ce monsieur n'était pas en très bonne santé et il partit pour les États-Unis. A ce moment-